

**Composition des conseils de
perfectionnement des
Licences Professionnelles de
la F2SMH**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 13 février 2018**

Délibération 2018/02/CFVU- 19

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35 ; 8 ; 20

Vu la proposition du Conseil de la F2SMH

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la composition des conseils de perfectionnement des Licences Professionnelles de la F2SMH :

Licence Professionnelles Métiers de la Forme :

- 3 enseignants
- 1 étudiant
- 3 représentants du monde socio-économique

Licence Professionnelle Santé, Vieillesse et Activités Physiques Adaptées :

- 1 personnel de l'équipe de Direction ou son représentant
- 1 BIATSS
- 3 étudiants
- 5 enseignants
- 4 représentants du monde socio-économique

Lorsqu'un responsable perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, il est procédé à la désignation de son successeur par le directeur de la composante.

Toulouse le 13 février 2018

Le Président


Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0